

28 septembre 2015, Communiqué de presse du collectif SEMO (Sauvons nos enfants des Micro-Ondes -2008)

ÉLECTION FÉDÉRALE, CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA et COUR SUPRÊME (9 octobre 2015)

Les effets néfastes sur la santé des technologies sans fil au cœur de l'actualité cet automne à Ottawa :

La croissance fulgurante des technologies sans fil ne doit pas faire oublier que les rayonnements électromagnétiques (micro-ondes) qu'ils émettent sont l'objet d'une controverse scientifique réelle et très sérieuse au sujet de leurs effets sur la santé. Des citoyens et des scientifiques tentent de sonner l'alarme depuis plusieurs années.

DANS UN RAPPORT DÉVASTATEUR pour l'industrie du sans fil, le **Comité permanent de la santé de la Chambre des communes**¹ conseillant le ministère de Santé du Canada, reconnaît l'**hypersensibilité électromagnétique** suite à l'exposition aux micro-ondes des technologies sans fil et propose **douze recommandations** susceptibles de faire tomber le paravent de l'industrie sur l'innocuité des technologies sans fil sur la santé humaine. *Outre le cancer, les dommages de l'ADN, l'infertilité, les anomalies de développement, et de comportement, les effets nocifs sur les yeux et le cerveau et les effets cardiovasculaires, biologiques et biochimiques sont identifiés comme effets néfastes sur la santé devant être confirmés.* (Voir la recommandation *9) Ce rapport est en continuité avec celui produit en décembre 2010 sur le même sujet par le même comité. Le SEMO avait alors été à l'origine des auditions et l'organisateur des témoignages des scientifiques indépendants.

Rapport du Comité permanent de la santé de la Chambre des Communes du Canada, 17 juin 2015

« Les micro-ondes des technologies sans fil² et la santé des Canadiens »

(voir les douze recommandations en annexe de ce communiqué.)

Les recommandations demandent aussi d'examiner les récentes législations adoptées par différents pays (France, Israël...) ayant pour but de protéger les groupes vulnérables comme les bébés et les enfants en milieu scolaire. Un registre officiel des effets indésirables sur la santé et des mises en garde sur les risques sur la santé pour les appareils vendus aux enfants de moins de 14 ans sont également demandés au gouvernement.

Le député conservateur Terence Young membre du comité à aussi inscrit un projet de loi privé le 11 décembre 2014 (C-648) demandant l'installation d'avertissement comparable à ceux que l'on retrouve sur les paquets de cigarettes pour les produits émettant des micro-ondes provenant du sans fil.

ÉLECTION 2015, Le collectif SEMO demande aux chefs des partis fédéraux de s'engager publiquement, s'ils sont élus, à mettre en œuvre les 12 recommandations et à privilégier la santé des citoyens plutôt que la santé financière des compagnies de cellulaires. Le grand public ignore les recommandations du comité et les médias ont été très discrets sur ce rapport officiel. (Voir les lettres aux chefs et la lettre d'appui officiel du Bloc Québécois au SEMO lors des élections de 2011 sur le site internet du [www. dangersemo.com](http://www.dangersemo.com))

COUR SUPRÊME (9 octobre 2015) La Cour Suprême devra décider si la controverse scientifique entourant les effets sur la santé des micro-ondes des antennes-relais (tel que reconnu officiellement par le comité permanent de la santé mentionné au paragraphe précédent) peut justifier une municipalité du Canada à intervenir dans le processus d'implantation des antennes relais de téléphonie cellulaire sur son territoire (Ville de Châteauguay contre Rogers). Bien que présenter sous l'angle d'une guerre de juridiction entre le fédéral et le provincial, ce sont bel et bien les arguments en faveur de l'application du principe de précaution pour la population en matière d'exposition aux micro-ondes qui sont en jeu devant la cour. (voir le jugement de la

¹ **Comité permanent de la santé** composé de 11 députés de tous les partis dont une majorité du parti conservateur,

² Intitulé officiellement : « Le rayonnement électromagnétique des radiofréquences et la santé des canadiens»

Cour d'appel du Québec et un extrait de la plaidoirie de la ville de Chateauguay devant la cour Suprême sur le site www.dangersemo.com)

À l'origine de ce débat, le collectif SEMO avait participé activement à la mise sur pied de l'opposition citoyenne qui a conduit la ville de Châteauguay à débattre en cour avec la compagnie Rogers. La ville a fait témoigner des scientifiques qui ont prouvé que l'innocuité de ces antennes-relais était loin de faire l'unanimité au niveau scientifique. La controverse scientifique étant bien établie, les différentes cours avaient jugé normal que les villes interviennent au nom de leurs citoyens inquiets.

Le procureur général du Québec, l'Union des municipalités du Québec (Montréal, Terrebonne...), la Fédération canadienne des municipalités et la ville de Toronto ont présenté des mémoires au soutien de la ville de Châteauguay. De nombreux recours judiciaires par des villes sont actuellement bloqués en attente de cette décision. C'est le cas notamment des antennes-cellulaires cachées dans le clocher de l'église de Terrebonne en contravention des règlements municipaux de zonage. (Premier dossier de contestation populaire du collectif SEMO en 2008)

-30-

Pour information complémentaire :

François Therrien,
Enseignant en électricité
Porte-parole du collectif Sauvons nos Enfants des Micro-Ondes (SEMO)
RÉFÉRENCES ET INFORMATIONS : Site internet : dangersemo.com
450 471 8371
dangersemo@outlook.com

Annexe : Douze recommandations du comité permanent de la santé :

Recommandation 1. Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les ministères de la Santé des provinces et des territoires, examinent les méthodes actuelles de collecte de données sur les cancers afin d'améliorer la collecte de **renseignements sur l'utilisation des appareils sans fil et le cancer.**

Recommandation 2. Que Statistique Canada envisage d'ajouter à l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes **des questions sur l'hypersensibilité électromagnétique.**

Recommandation 3. Que le gouvernement du Canada, par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada, envisage de financer la recherche sur les tests, **le diagnostic et le traitement de l'hypersensibilité électromagnétique, et sur son impact possible sur la santé au travail.**

Recommandation 4. Que l'Association médicale canadienne, le Collège royal des médecins et chirurgiens, le Collège des médecins de famille du Canada et l'Organisation mondiale de la santé envisagent de mettre à jour leurs lignes directrices et leur matériel de formation continue sur le diagnostic et le traitement de l'hypersensibilité électromagnétique, afin que ces documents **tiennent compte des données scientifiques les plus récentes et reflètent les symptômes des Canadiens.**

Recommandation 5. **Que le gouvernement du Canada continue de prendre des accommodements raisonnables en cas de manifestations d'intolérance au milieu, comme l'hypersensibilité électromagnétique, conformément à ce qu'exige la Loi canadienne sur les droits de la personne.**

Recommandation 6. Que Santé Canada s'assure de l'ouverture et de la transparence de ses processus **d'examen du Code de sécurité 6**, afin que tous les Canadiens aient la possibilité d'être informés sur les éléments de preuve retenus ou non lors de ces examens, **que les experts externes aient accès à l'information entière aux fins de leurs examens indépendants**, et que la justification scientifique des éventuels changements soit clairement communiquée.

Recommandation 7. Que le gouvernement du Canada établisse un **système permettant aux Canadiens de signaler les effets indésirables potentiels des champs de radiofréquences.**

Recommandation 8. Qu'un organe scientifique indépendant reconnu par Santé Canada détermine s'il faut adopter au Canada les mesures et les lignes directrices décidées dans **d'autres pays, comme la France et Israël, pour limiter l'exposition aux radiofréquences des groupes vulnérables, dont les bébés et les jeunes enfants en milieu scolaire.**

Recommandation 9. Que le gouvernement du Canada élabore une **campagne de sensibilisation à l'utilisation sûre des technologies sans fil, comme les téléphones cellulaires et le Wi-Fi, dans des environnements clés comme l'école et la maison**, afin que les enfants et les familles canadiennes réduisent les risques potentiels de l'exposition aux radiofréquences.

Recommandation 10. Que Santé Canada réalise un examen complet de toutes les études existantes sur les champs de **radiofréquences et la cancérogénicité**, conformément aux pratiques exemplaires internationales.

Recommandation 11. Que le gouvernement du Canada, par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada, envisage de **financer les recherches sur le lien** entre les champs de radiofréquences et les effets potentiels sur la santé comme **le cancer, les dommages génétiques, l'infertilité, les anomalies de développement et de comportement, les effets nocifs sur les yeux et le cerveau, et les effets cardiovasculaires, biologiques et biochimiques.**

Recommandation 12. Que le gouvernement du Canada et les fabricants envisagent l'adoption de **politiques sur la commercialisation des appareils émetteurs de radiations auprès des enfants de moins de 14 ans**, de manière à ce que ceux-ci connaissent **les risques pour la santé et sachent comment les éviter.**

Si vous ne désirez plus recevoir les communiqués de presse du SEMO, envoyez-nous un courriel avec votre intention et vous serez retiré de la liste d'envoi. Si au contraire vous souhaitez être ajouté à notre liste d'envoi, écrivez-nous également.